

CHARGE(E) DE MISSION ET D'ANIMATION CJS

Poste(s) : 2



Pour candidater :

Adresser votre candidature (cv + lettre)

à :

emploi@cceg.fr

ou contacter le :

02 40 72 10 85

Référence de l'offre : **5019**

Missions

Dans le cadre de l'implantation d'une coopérative jeunesse de services vous serez chargé dans un 1er temps de sa mise en place (promotion, recrutement des jeunes et partenariats) puis de l'animation et l'encadrement d'un groupe de 15 jeunes qui vont créer leur emploi partant d'une offre de services qu'ils proposeront aux entreprises, particuliers, collectivités, tout en s'initiant au marché du travail et la gestion d'une entreprise coopérative. Les missions: appui au comité local, participation à l'organisation de réunions d'information, recrutement des jeunes, encadrement et animation du groupe (gestion de conflits, aide au développement de projets...). CDD 3 mois du 1er juin au 28 août, formation d'une semaine début juin.

Compétences / Profil

Analyser les données d'activité de la structure, du service et identifier des axes d'évolution; Animer une formation; Coordonner l'activité d'une équipe; Définir une stratégie de communication; Mettre en place des actions de gestion de ressources humaines; Organiser et animer des séances d'échanges avec le public ou de prévention sur la citoyenneté, la santé, l'endettement, ...

Autonomie; Capacité à fédérer; Sens de l'organisation

- Expérience confirmée en animation auprès des adolescents/jeunes
- Capacité d'écoute, de compréhension et d'adaptation
- Aptitudes relationnelles, disponibilité, fiabilité, rigueur et esprit d'équipe, sensible aux principes coopératifs
- Capacité à participer à un projet d'entreprise économique

Diplôme Brevet d'Aptitudes **Formation** BAFA - Brevet d'aptitude au Acquis

Expérience Exigée Même secteur

Durée 1

Conditions d'Emploi

Type de contrat **CDD**

Temps de travail hebdomad. **35,00**

Date de début de contrat: **01/06/2020**

Salaire **1790€ + tickets restaurants**

Lieu de travail **NORT SUR ERDRE**

Déplacements **Territoire intercommunal**

